



## L'Éducation pour tous dans les Amériques

Adopté lors de la Conférence sur l'Éducation pour tous  
pour les Amériques  
Saint-Domingue, République dominicaine, 10-12 février 2000



## Préface

Dix ans après la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Amérique du nord ont fait le bilan des progrès réalisés dans la région en regard des objectifs et des intentions définis à Jomtien. Les pays, qui se sont réunis à Saint-Domingue du 10 au 12 février 2000, ont convenu du présent **Cadre d'action régional** dans lequel ils ont renouvelé leur engagement en faveur de l'Éducation pour tous pour les quinze années à venir.

Les pays de la région ont articulé leurs propositions et leur action autour de la reconnaissance du droit universel de chacun à une éducation de base de grande qualité dès la naissance.

Ce **Cadre d'action régional** ratifie et poursuit les efforts déployés par les pays au cours de la décennie passée pour parvenir à des niveaux d'instruction toujours plus élevés pour leurs peuples, comme l'attestent de nombreuses réunions internationales, régionales et sous-régionales<sup>1</sup>. On peut observer que ces réunions, ainsi que les actions que les pays ont menées à bien, ont mis en pratique l'idée que l'éducation est la clé d'un développement humain durable pour avoir stimulé l'élargissement des possibilités pour une éducation de qualité et sensibilisé les citoyens sur leurs droits et leurs responsabilités.

Ce **Cadre d'action régional** veut tenir les engagements toujours d'actualité pris au cours de la décennie passée: en finir avec les inégalités qui persistent en matière d'éducation et veiller à ce que chacun ait accès à une éducation de base qui le prépare à être un participant actif du développement.

La diversité des situations d'un pays à l'autre et l'hétérogénéité des conditions au sein de chacun d'entre eux rend difficile la formulation de stratégies homogènes visant à atteindre les objectifs et à remplir les engagements pris par tous. Ceci signifie que les pays doivent convertir les engagements régionaux en objectifs nationaux, selon leurs propres moyens. Cependant, cette diversité enferme intrinsèquement le dénominateur commun de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion qui, dans la région, frappent un grand nombre de familles, à qui font défaut des occasions éducatives répondant à leur développement et à celui de leurs collectivités, d'où l'engagement commun de donner la priorité à ces personnes par le biais de stratégies et d'objectifs différenciés.

Dans ce **Cadre d'action régional**, les pays de la région s'engagent à mettre en place sur le plan national des mécanismes de coopération en matière de politiques publiques qui affirment la co-responsabilité de l'État, de la sphère privée et de la société en général de définir et de parvenir à des objectifs spécifiques. Ils s'engagent également à passer en revue régulièrement et de manière

<sup>1</sup> Depuis les années 1980, les pays ont arrêté, à l'occasion de nombreux forums, des objectifs et des principes directeurs pour une action régionale: le Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux, La V<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes, les Sommets des Amériques, les Sommets ibéro-américains et les réunions des ministres de l'Éducation et des ministres chargés des affaires sociales et de la petite enfance.

transparente leurs activités. De plus en plus, le nouveau millénaire exige que l'éducation, qui est un droit de tous, soit l'objet de politiques publiques qui soient stables, de grande envergure, formulées en concertation et qui bénéficient de l'engagement de tous les membres de la société. C'est pour cette raison qu'il faut mettre en œuvre des mécanismes qui soient étayés par l'information et la communication et nouer des partenariats avec tous les médias impliqués dans leur création.

Le **Cadre d'action régional** appelle également les organisations de coopération internationale à contribuer à vaincre les disparités intra-régionales en accordant la priorité aux efforts des pays qui rencontrent le plus d'obstacles au moment d'atteindre leurs objectifs.

## I. Les objectifs atteints et les questions en suspens

Le **Cadre d'action régional** cherche à consolider les principales réalisations de l'Éducation pour tous sur le plan régional au cours des années 1990, dont :

- Un renforcement substantiel de la protection et de l'éducation de la petite enfance, en particulier pour la tranche d'âge des 4 à 6 ans,
- Une nette amélioration du taux de scolarisation et l'accès à l'école primaire de presque tous les enfants,
- Un allongement du nombre d'années de scolarisation obligatoire,
- Un recul relatif de l'analphabétisme, sans avoir atteint l'objectif de réduire de moitié le taux de 1990,
- La priorité donnée à la qualité en tant qu'objectif dans les politiques éducatives,
- Un intérêt croissant pour la question de l'équité et du respect de la diversité dans les politiques éducatives,
- Une introduction progressive de matières relatives aux questions de la vie dans le cadre de cursus scolaires et extra-scolaires,
- La participation de divers acteurs, tels que les organisations non gouvernementales, les parents et autres dans la vie de l'école,
- Une priorité nationale et régionale accordée à un consensus relatif à l'éducation.

Ce **Cadre d'action régional** reconnaît que, en dépit de ces accomplissements, un certain nombre de questions demeurent et méritent l'attention des pays de la région :

- Une attention insuffisante au développement intégral de la petite enfance, notamment vis-à-vis des enfants de moins de 4 ans,
- Des taux élevés de redoublement et d'abandon scolaire à l'école primaire, ce qui débouche sur la présence de nombreux élèves trop âgés par rapport à leur niveau et de trop d'enfants non scolarisés,
- Des politiques et des stratégies nationales qui n'accordent pas assez de priorité à l'alphabétisation et à l'éducation des jeunes et des adultes,
- De faibles taux d'apprentissage,
- Une attention médiocre accordée à la formation d'enseignants et au perfectionnement professionnel,
- Un tableau encore inégal pour ce qui est de l'efficacité et de la qualité des services d'éducation,

- Une passerelle inadaptée entre les différents acteurs impliqués dans l'Éducation pour tous,
- L'absence de mécanismes efficaces pour la formulation de politiques publiques en matière d'éducation en coopération avec les politiques éducatives indépendantes de l'État,
- Un léger accroissement des ressources consacrées à l'éducation et un usage improductif de celles existantes,
- Un accès et un recours insuffisants aux technologies d'information et de communication.

## II. Les défis reconnus dans le Cadre d'action régional

Les pays de la région ont décidé de s'attaquer dans les années à venir à des questions encore en suspens qui constituent autant de défis. Ils joueront pour cela sur le dénominateur commun de la recherche de l'équité et de l'égalité des chances, d'une éducation de qualité et du partage des responsabilités par la société tout entière.

### *Les enjeux sont les suivants :*

- Accroître l'investissement social dans la protection de la petite enfance, en élargissant l'accès à des programmes d'éveil de la petite enfance et en améliorant la portée des programmes d'éducation du premier âge.
- Garantir l'accès et la rétention de tous les garçons et les filles dans les programmes d'éducation de base, essentiellement en réduisant le redoublement, l'abandon scolaire et le nombre d'élèves trop âgés.
- Ouvrir l'accès à une éducation de qualité à tous, en prêtant une attention particulière aux groupes sociaux vulnérables.
- Accorder une plus grande priorité à l'alphabétisation et à l'éducation des jeunes et des adultes dans le cadre des systèmes éducatifs nationaux, améliorer les programmes existants et donner lieu à des alternatives destinées à tous les jeunes et les adultes, en particulier aux plus vulnérables.
- Continuer à améliorer la qualité de l'éducation de base en donnant la priorité aux environnements d'apprentissage que sont l'école et la salle de classe, en reconnaissant la valeur sociale de l'enseignant et en améliorant les systèmes d'évaluation.
- Formuler des politiques d'éducation intégratrices et concevoir des programmes scolaires et des systèmes pédagogiques diversifiés afin de mettre l'éducation au service des franges de la population qui sont exclues pour des raisons de sexe, de langue, de culture ou de différences personnelles.
- Veiller à ce que les écoles favorisent la santé, l'exercice de la citoyenneté et la formation aux compétences essentielles de l'existence.
- Accroître et réaffecter des ressources en usant de critères d'équité et d'efficacité, et mobiliser d'autres ressources selon des modalités alternatives.
- Offrir des stages très complets de perfectionnement professionnel aux enseignants et mettre en œuvre des politiques de développement de carrière qui améliorent la qualité de leur vie et leurs conditions de travail.

- Créer les cadres nécessaires pour que l'éducation devienne l'affaire de tous et qui garantissent une participation populaire dans la formulation des politiques publiques et la transparence dans la gestion de ces politiques.
- Coordonner des politiques en matière d'éducation qui encouragent des activités multisectorielles visant à éradiquer la pauvreté et s'adressant à des populations exposées.
- Adopter et accentuer le recours à des technologies d'information et de communication dans la gestion des systèmes éducatifs et dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.
- Promouvoir une gestion au sein de l'école en accordant à chaque établissement une autonomie accompagnée d'une vaste participation citoyenne.
- Renforcer la capacité de gestion sur les plans local, régional et national.

Au vu de ce qui a été réalisé dans le passé, des questions en suspens et des obstacles rencontrés, les pays s'engagent, à travers le **Cadre d'action régional**, à ce qui suit :

## III. Les engagements du Cadre d'action régional

### 1. Protection et éducation de la petite enfance

#### *Étant donné que :*

- Un accroissement soutenu des ressources destinées globalement à la protection et à l'éveil de la petite enfance est essentiel pour garantir les droits citoyens dès la naissance, pour assurer de meilleurs résultats en matière d'apprentissage à l'avenir et pour réduire les inégalités sur les plans éducatif et social,
- Pendant cette période de la vie, il est primordial que des actions conjointes soient menées par les institutions qui dispensent des services de santé, d'alimentation, d'éducation, d'assistance familiale. Il est important que ces services s'adressent aux familles et à la collectivité et qu'ils prennent en charge également l'alphabétisation et l'éducation des adultes,
- Les stratégies de communication sont des éléments fondamentaux, aussi bien pour ce qui relève des programmes éducatifs s'adressant aux familles que pour nouer ou renforcer les liens entre les pouvoirs publics, les artisans des politiques et la société.

#### *Les pays s'engagent à :*

- Accroître l'investissement et à élargir l'accès à des programmes intégraux d'éveil de la petite enfance s'adressant à des enfants de moins de 4 ans. L'accent devra être mis sur la famille et accorder une attention particulière à ceux qui sont le plus exposés.
- Maintenir les acquis du passé et développer l'éducation de la petite enfance pour les enfants de 4 ans ou plus, en particulier dans le cas des enfants les plus défavorisés. Les stratégies devront être fondées sur la famille, la collectivité ou des centres spécialisés.

- Améliorer la qualité des programmes intégraux d'éducation de la petite enfance en :
  - Renforçant les programmes de formation et de suivi intégraux, continus et de qualité pour les familles et pour d'autres personnes qui contribuent à la santé, à l'alimentation et à la croissance pendant la petite enfance,
  - Renforçant le suivi et l'évaluation des services et des programmes destinés à la petite enfance et en instaurant sur le plan national des normes minimales définies par commun accord, flexibles et sensibles à la diversité,
  - Mettant en place des mécanismes d'articulation entre les institutions qui offrent des services et des programmes liés à la survie et au développement des enfants de moins de six ans,
  - Faisant un meilleur usage des technologies et des moyens de communication afin de toucher des familles qui vivent dans des zones reculées et difficiles d'accès pour des programmes institutionnalisés.

## 2. L'éducation de base

### Étant donné que :

- Par « éducation de base », nous entendons la satisfaction des besoins d'apprentissage pour la vie. Ces besoins englobent le savoir, les compétences, les valeurs et les comportements qui permettent aux personnes :
  - de développer leurs facultés,
  - de vivre et de travailler dans la dignité,
  - de participer pleinement au développement et à l'amélioration de leur qualité de vie,
  - de prendre des décisions en ayant accès à une information suffisante et
  - de continuer à apprendre tout au long de leur vie.
- L'apprentissage fondamental commence dès la naissance. Il s'agit pour les enfants, les adolescents et les adultes d'appliquer des stratégies qui satisfont les différents besoins de chaque groupe d'âge.
- L'autonomisation des apprenants, la promotion de leur participation et de leur co-responsabilité avec les familles, les collectivités et les écoles sont des conditions élémentaires pour pérenniser les réalisations accomplies dans le passé et pour faire face à de nouveaux défis.

### Les pays s'engagent à :

- Maintenir et accroître l'accès à l'éducation de base et veiller à ce qu'il ne soit pas restreint dans des situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles ou par une grave détérioration des conditions économiques et sociales,
- Identifier des groupes encore exclus de l'accès à l'éducation de base pour des raisons de sexe, de situation géographique, de culture ou sur des critères individuels, et concevoir et mettre en application des programmes flexibles, pertinents et intersectoriels répondant à leurs conditions et besoins spécifiques,
- Donner la priorité à des politiques et à des stratégies visant à réduire les redoublements et l'abandon scolaire et à favoriser la présence, les progrès et la réussite scolaires des jeunes garçons et filles et des adolescents dans les systèmes et les programmes d'éducation de base jusqu'à ce qu'ils acquièrent les niveaux élémentaires exigés dans chaque pays.

## 3. La satisfaction des besoins éducatifs fondamentaux des jeunes et des adultes

### Étant donné que :

- Au fil des années, la région a réalisé ses propres programmes et conduit ses propres expériences dans le domaine de l'éducation populaire et de l'éducation des jeunes et les adultes,
- Les exigences et les accords des conférences internationales offrent de nouvelles perspectives pour l'action régionale dans le domaine de l'éducation des jeunes et des adultes,
- Pour offrir des occasions aux jeunes et aux adultes dans le domaine de l'éducation, il est impératif que des actions concertées soient coordonnées entre les acteurs sociaux et les travailleurs des secteurs de la santé, du travail et de l'environnement.

### Les pays s'engagent à :

- Intégrer l'éducation des jeunes et des adultes dans leurs systèmes éducatifs nationaux et à donner la priorité à ces tranches d'âge dans les réformes éducatives qui sont menées, une responsabilité fondamentale des États dans l'éducation de base de leur population,
- Améliorer et diversifier les programmes d'éducation afin qu'ils
  - donnent la priorité à des groupes qui sont exclus ou vulnérables,
  - garantissent et consolident l'alphabétisation,
  - donnent la priorité à l'acquisition de compétences essentielles de l'existence et à encourager la construction de la citoyenneté,
  - relie l'éducation parentale à la protection et à l'éducation de la petite enfance,
  - emploient des systèmes de qualité formels et non formels,
  - associent l'éducation des jeunes et des adultes avec la vie active et le monde du travail,
  - reconnaissent l'expérience déjà acquise comme un apprentissage équivalent à des connaissances sanctionnées par un titre universitaire,
- Définir les rôles et responsabilités des États et de la société civile dans ce domaine, ainsi qu'à favoriser une plus grande participation de la société dans la formulation de politiques publiques et dans la définition de stratégies liées à des programmes et à des actions.

## 4. Les acquis scolaires et la qualité de l'éducation

### Étant donné que :

- La qualité des résultats est un facteur crucial contribuant à retenir les enfants à l'école et à garantir la rentabilité sociale et économique de l'éducation de base,
- Pour mesurer les résultats obtenus sur le plan de l'apprentissage, il faut établir des critères de qualité et des processus permanents de suivi et d'évaluation,
- Les systèmes de mesure de la qualité doivent prendre en considération la diversité des conditions des individus et des groupes afin d'éviter l'exclusion scolaire d'enfants en situation de vulnérabilité.

**Les pays s'engagent à :**

- Poursuivre les processus de réforme des programmes scolaires et à renforcer ceux-ci en y intégrant les compétences essentielles de l'existence, les valeurs et les attitudes qui encouragent les familles à garder leurs enfants à l'école et qui fournissent aux gens les instruments nécessaires pour éradiquer la pauvreté et améliorer la qualité de vie des familles et des collectivités,
- Réserver, dans les stratégies d'amélioration de la qualité, une place centrale à l'école et à la salle de classe, environnements d'apprentissage caractérisés par :
  - La reconnaissance de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves et d'une flexibilité qui cadre avec leurs besoins éducatifs spéciaux,
  - Le soutien apporté à l'équipe de travail par les chefs d'établissements et les enseignants,
  - Des cadres réglementaires qui mettent en pratique les droits de l'enfant et de l'adolescent de participer, de pair avec leurs enseignants, leurs parents et la collectivité,
  - Le développement de compétences en vue d'une gestion scolaire autonome et d'une responsabilisation vis-à-vis des processus et des résultats,
- Reconnaître la valeur sociale et professionnelle des enseignants, en tant qu'acteurs incontournables dans un système d'éducation de qualité grâce à la mise en place de politiques concertées portant sur les qualifications professionnelles, l'amélioration des conditions de travail et les rémunérations, et de mesures incitatives pour une amélioration constante des compétences professionnelles,
- Fournir des livres et d'autres ressources didactiques et technologiques afin d'améliorer l'apprentissage des élèves,
- Organiser des systèmes appropriés de suivi et d'évaluation qui prennent en considération les différences individuelles et culturelles, qui reposent sur des critères établis sur le plan national et régional et qui rendent ainsi possible la poursuite d'études internationales,
- Stimuler une activité continue des médias afin de soutenir l'apprentissage des élèves.

**5. L'éducation intégratrice****Étant donné que :**

- L'éducation de base pour tous exige de garantir l'accès et l'assiduité à l'école, un apprentissage de qualité et une participation et une intégration pleines de tous les enfants et adolescents, en particulier de ceux provenant de groupes autochtones, des handicapés, des sans-abri, de ceux qui travaillent, de ceux qui sont porteurs du VIH ou atteints du sida et d'autres,
- La lutte contre la discrimination fondée sur la culture, la langue, la classe sociale, le sexe ou des différences individuelles est un droit de l'homme inaliénable qui doit être respecté et favorisé par les systèmes éducatifs.

**Les pays s'engagent à :**

- Formuler des politiques éducatives intégratrices qui définissent des objectifs et des priorités qui soient en accord avec les différentes catégories de populations exclues dans chaque pays, notamment en mettant en place des cadres juridiques et insti-

tutionnels qui feront de l'intégration, la responsabilité de la société toute entière,

- Élaborer des dispositifs de transmission de l'éducation diversifiés, des programmes scolaires flexibles et de nouveaux environnements éducatifs au sein de la collectivité qui valorisent la diversité, la voient comme un atout pour le développement social et récupèrent les expériences novatrices dans l'éducation scolaire et extra-scolaire afin de répondre aux besoins de tous les enfants, garçons et filles, adolescents, jeunes et adultes,
- Promouvoir et renforcer l'éducation interculturelle et bilingue dans les sociétés multiethniques, multilingues et multiculturelles,
- Mettre en application un processus continu de communication, d'information et d'éducation au sein des familles qui insiste sur l'importance et les avantages pour les pays d'éduquer ceux qui sont actuellement exclus.

**6. L'éducation pour la vie****Étant donné que :**

- L'éducation doit apporter des compétences pour vivre et pour bâtir :
  - une culture de respect du droit,
  - l'exercice de la citoyenneté et de la vie démocratique,
  - la paix et la non discrimination,
  - des valeurs civiques et éthiques,
  - une approche de la sexualité,
  - la prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme,
  - la préservation et la protection de l'environnement,
- L'intégration de cet apprentissage dans des programmes scolaires, qu'ils soient multidisciplinaires ou conçus par matière, constitue un défi pour la construction de nouveaux programmes scolaires, pour un travail de pair avec les collectivités et pour le rôle de l'enseignant, modèle de compétences essentielles de l'existence.

**Les pays s'engagent à :**

- Veiller à ce que l'école soit un environnement accueillant pour l'élève, aussi bien physiquement que socialement, à ce qu'elle favorise des modes de vie sains et la pratique de compétences essentielles de l'existence, un exercice précoce de la citoyenneté et des valeurs démocratiques, et à ce qu'elle fournisse des occasions de participation aux décisions touchant à la vie scolaire et à l'apprentissage,
- Mettre en place des normes flexibles en matière de programmes scolaires qui permettent aux écoles d'intégrer dans le contenu des programmes, des connaissances et des expériences significatives qui soient pertinentes pour la collectivité et qui permettent à l'école d'interagir avec la société,
- Former des enseignants, des parents, des jeunes et des adultes afin qu'ils puissent promouvoir et soutenir ce genre d'apprentissage dans la vie de tous les jours,
- Intégrer des indicateurs spécifiques de ce genre d'apprentissage afin d'opérer son suivi et son évaluation au sein de l'école et de mesurer son impact sur la vie des élèves,
- Stimuler et articuler des activités en éducation à la vie conduites notamment par des moyens de communication sociale, des organisations sociales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partis politiques.

## 7. L'accroissement de l'investissement national dans l'éducation et la mobilisation des ressources sur tous les plans

### Étant donné que :

- La priorité de l'éducation en tant qu'instrument clé du développement doit être exprimée par un nouvel engagement d'augmenter progressivement l'investissement dans ce secteur jusqu'à 6% du PIB au moins, afin de parvenir à l'universalisation de l'éducation de base et de surmonter l'actuelle situation de déficit,
- Les systèmes d'information et d'évaluation sont des éléments clés dans la prise de décision en matière d'éducation. Des données doivent donc être cherchées, aussi bien dans le système éducatif que dans les contextes social, économique et culturel. Ceux-ci orientent l'affectation des ressources vers l'éducation des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes.

### Les pays s'engagent à :

- Mettre en œuvre des stratégies orientées sur l'affectation de ressources au profit des dépenses en éducation afin de réduire les inégalités et d'aider les populations vulnérables,
- Accroître l'affectation des ressources destinées à l'éducation sur le critère de leur efficacité et de leur bon fonctionnement ainsi que sur des critères d'équité et de discrimination positive,
- Mettre en place des mécanismes pour fixer les budgets et affecter des ressources englobant une vaste participation sociale qui confère transparence et crédibilité à la gestion des ressources et qui garantisse une responsabilité financière, ce pour quoi il est crucial de disposer d'une information précise et opportune,
- User de la décentralisation comme d'un instrument d'optimisation de l'usage des ressources existantes et de promotion de la mobilisation de nouvelles ressources, en particulier en provenance du secteur privé,
- Chercher activement des mécanismes de substitution pour financer l'éducation, tels que la remise de dettes et la conversion de la dette extérieure.

## 8. La professionnalisation des enseignants

### Étant donné que :

- Les enseignants ont un rôle irremplaçable dans la transformation de l'éducation, puisqu'ils font évoluer les pratiques d'enseignement en classe, qu'ils usent des ressources pédagogiques et technologiques, qu'ils dispensent un enseignement pertinent et de qualité et qu'ils contribuent à la formation de valeurs chez les élèves,
- La valeur que la société attribue aux enseignants est associée à l'amélioration de leurs prestations et de leurs conditions de travail et de vie,
- L'intégration progressive des technologies d'information et de communication dans la société exige que ces disciplines soient intégrées dans la formation initiale et dans la formation continue des enseignants,
- Les écoles rurales et celles qui se trouvent chez des populations vulnérables ont besoin d'enseignants disposant d'un meilleur bagage de connaissances et de davantage de compétences en matière de relations humaines.

### Les pays s'engagent à :

- Offrir aux enseignants une formation universitaire solide qui soit liée à la recherche et à la faculté de donner lieu à des innovations, ce qui les prépare à assumer leurs compétences dans divers contextes socio-économiques, culturels et technologiques,
- Mettre sur pied des politiques de reconnaissance effective du métier d'enseignant qui permettent aux enseignants :
  - d'améliorer leurs conditions de vie et de travail,
  - de stimuler la profession et d'inciter des jeunes doués à embrasser le métier,
  - de les inciter à suivre des formations pour perfectionner leur pédagogie et leurs connaissances,
  - de développer des compétences nécessaires pour accompagner et faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et
  - d'intensifier leurs engagements vis-à-vis de la collectivité,
- Mettre en œuvre des systèmes d'évaluation des prestations des enseignants et de mesure de la qualité de l'enseignement et du taux de réussite dans la profession en se basant sur des critères élémentaires définis en accord avec les associations d'enseignants et les organisations sociales,
- Mettre en place des cadres réglementaires et de politique éducative afin d'associer les enseignants à la gestion des transformations du système éducatif et d'encourager le travail en équipes à l'école.

## 9. De nouveaux espaces de participation de la collectivité et de la société civile

### Étant donné que :

- Nombreux au sein de la société sont ceux qui aspirent de plus en plus à exercer leur droit de participer aux décisions relatives à l'éducation qui les concernent, ainsi qu'à assumer les responsabilités qui accompagnent ces décisions,
- Les politiques publiques qui exigent une stabilité et une continuité à long terme sont construites au cours de processus auxquels participent conjointement l'État et la société civile,
- L'énorme potentiel que constituent divers secteurs de la société civile parmi lesquels les associations de travailleurs, professionnelles, d'entreprises, les partis politiques, les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, les organisations non gouvernementales, les associations de quartier, les associations artistiques et culturelles, n'est pas suffisamment exploité.

### Les pays s'engagent à :

- Créer des cadres réglementaires, institutionnels et financiers qui :
  - créent de nouveaux espaces de participation,
  - légitiment les espaces de contact existants et
  - garantissent la participation de la société civile à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques en matière d'éducation, ainsi que la mise en œuvre de plans et de programmes nationaux dans ces domaines,
- Créer et consolider les voies de communication et de consultation qui facilitent la concertation entre les différents acteurs du monde de l'éducation, qu'ils soient étatiques, privés ou non gouvernementaux.

## 10. La mise en relation de l'éducation de base avec les stratégies d'éradication de la pauvreté et des inégalités

### Étant donné que :

- Au cours des années 1990, les pays de la région ont élaboré des politiques et des programmes visant à promouvoir l'éducation de base et ont cherché par là à lutter contre la pauvreté et les inégalités à travers diverses mesures,
- Il faut garder présentes à l'esprit les tentatives passées d'élargir le champ de l'éducation et qui s'occupaient d'approvisionnement en nourriture et en vêtements et de services de santé élémentaires; les politiques et les stratégies de choix des objectifs et de redistribution budgétaire; les mesures de soutien aux familles par le biais de bourses d'études et les activités éducatives menées par des responsables politiques, des institutions et/ou des associations,
- L'éducation, afin d'avoir une incidence plus profonde sur l'éradication de la pauvreté et des inégalités, doit s'inscrire dans un ensemble plus général de politiques sociales et être formulée à l'intérieur d'un cadre stratégique intersectoriel.

### Les pays s'engagent à :

- Combiner diverses activités conçues pour :
  - renforcer l'enseignement dans le cadre de politiques sociales,
  - transformer les politiques d'assistance sociale en politiques de promotion des compétences des personnes,
  - articuler partout les politiques et les programmes en matière d'éducation avec des politiques et des programmes de création d'emplois, d'amélioration du système de santé et de développement associatif,
  - intégrer dans l'éducation des idées et des valeurs de solidarité et d'amélioration de la qualité de vie,
- Garantir l'équité dans la distribution des ressources, aussi bien publiques que privées, destinées à l'éducation et au progrès social et d'assurer une plus grande efficacité dans leur emploi au profit de populations en situation de vulnérabilité,
- Promouvoir des programmes de soutien et d'accompagnement des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes de familles pauvres et frappées par les inégalités socio-économiques afin de garantir leur éducation de base et leur pleine participation à la conception, à la gestion, au suivi et à l'évaluation de ces programmes,
- Améliorer les conditions de vie des enseignants eux-mêmes, condition nécessaire de leur professionnalisation.

## 11. L'emploi des technologies dans l'éducation

### Étant donné que :

- L'actuelle révolution des technologies de l'information et de la communication a donné lieu à de nouveaux moyens de mise en relation des personnes et des organisations. L'éducation ne peut pas rester étrangère à ces changements. Les enseignants assument de plus en plus le rôle d'animateurs et de médiateurs qui aident les élèves à utiliser avec sens critique ces nouvelles technologies,
- Ces technologies doivent être adoptées comme un facteur crucial de l'amélioration des processus et des possibilités d'enseignement et d'apprentissage,

- Les technologies d'information et de communication ont un rôle crucial dans l'administration, la planification, la gestion et le suivi des politiques et des processus en matière d'éducation,
- Ces technologies, qui sont autant d'instruments, ne devraient pas être simplement un facteur parmi d'autres d'exclusion et de discrimination. Elles devraient au contraire être à la portée de tous les élèves et enseignants.

### Les pays s'engagent à :

- Soutenir l'emploi dans les salles de classe des technologies d'information et de communication (TIC),
- Promouvoir un accès permanent et équitable pour les enseignants et les collectivités à ces technologies ainsi qu'à des formules permanentes de formation avec la mise en place de centres d'information, de réseaux de meilleurs pratiques et d'autres mécanismes de diffusion et d'échange des expériences,
- Adopter et renforcer, là où elles sont actuellement en usage, les technologies d'information et de communication afin d'améliorer la prise de décisions politiques, la planification des systèmes d'éducation et l'administration des établissements scolaires, ce qui facilitera les processus de décentralisation et d'autonomie de la gestion de l'école et la formation des administrateurs et des enseignants, dans l'adoption et l'usage des technologies d'information et de communication,
- Revaloriser parallèlement le livre en tant qu'instrument indispensable d'accès à la culture et en tant que moyen fondamental pour manipuler ces nouvelles technologies.

## 12. La gestion de l'éducation

### Étant donné que :

- L'amélioration de la qualité et de l'équité en matière d'éducation est étroitement liée à l'amélioration de la gestion du système éducatif sur tous les plans,
- Avec la croissante décentralisation et une plus grande participation du monde scolaire, le rôle des chefs d'établissements scolaires revêt une dimension plus vaste et plus complexe,
- Les systèmes d'information et d'évaluation sont essentiels pour toute prise de décision relative à l'éducation.

### Les pays s'engagent à :

- Définir des structures administratives qui prennent comme unité de base l'école, une école forte d'une autonomie en matière de gestion, ce qui donnera lieu progressivement à des mécanismes de participation citoyenne et conduira à l'instauration d'espaces de responsabilité pour chaque acteur présent dans le processus de gestion, dans le contrôle des résultats ou chargé d'en rendre compte,
- Promouvoir des mécanismes nationaux et régionaux qui offrent aux chefs d'établissement et aux enseignants une formation professionnelle axée sur la gestion de l'école et des programmes scolaires, l'usage des technologies, ainsi que sur les valeurs, les comportements et les pratiques qui favorisent la transparence dans la gestion en matière d'éducation,
- Mettre sur pied des systèmes de collecte d'information, d'analyse de données, de recherche et d'innovation, qui sont autant d'instruments susceptibles de favoriser la prise de décision en matière de politiques,

- Définir des paramètres qui identifient les responsabilités du personnel qui travaille au sein du système éducatif, ainsi que les mécanismes et les politiques de soutien pour la gestion du personnel,
- Améliorer les systèmes de mesure des résultats, l'évaluation et le compte rendu, couplés à des indicateurs et des critères comparables, soutenus par des mécanismes d'évaluation externes au système éducatif lui-même.

## IV. Appel à la coopération internationale

Les pays de la région, ayant pris les engagements énoncés ci-dessus :

- Appellent la communauté internationale et les organisations de coopération à intensifier et à perfectionner leurs mécanismes de soutien aux pays afin de contribuer à atteindre les objectifs définis dans le présent cadre d'action et à assumer une co-responsabilité en vue de remplir ces engagements, en particulier à soutenir les pays connaissant les problèmes les plus graves,
- Conviennent de favoriser une coopération de pays à pays pour l'échange de leçons tirées et d'expériences utiles en vue d'améliorer l'éducation,
- Appellent les organisations de coopération financière à mettre leurs politiques en matière de financement en conformité avec les orientations des politiques éducatives nationales et à accroître la masse des ressources consacrées à l'éducation, en particulier dans les pays les moins favorisés,
- Appellent les gouvernements et la société civile à ne ménager aucun effort pour coopérer au développement de politiques, de stratégies et de plans d'action qui conféreront un nouvel élan aux politiques garantissant à tous le droit à un accès à une éducation de base de qualité et d'en récolter les fruits. ■